

Date de convocation : 27/05/14

Date d'affichage : 28/05/2014

Nombre de membres : 99

Présents : 84

Pouvoirs : 6

Votants : 90

Le six juin deux mille quatorze, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de Bouloire, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE****N** : Jean-Marie RAVE, Jean AUVRAY, Claude LEBOURHIS, André GARIN, Patrick GREMILLON, Gérard CHERY, Valérie BONNEFOI, Joël LHERMITTE, Claudius SALTEL, Claude REZE, Robert DUPAS, Rémi MATRAS, Didier GRANGER et Pierre DUQUEF.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : Jean-Marie BOUCHE, Stéphane BOUTREUX, René COSNARD, Michel FROGER, Roger LECOMTE, Chantal BUIN CHARTIER et Jean-Yves LAUDE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Benoît LOUISE, Jean-Paul HUBERT, Jean-Patrick MUSSARD, Christian LECOISSIER, Brigitte BOUZEAU, Annie BUISSON, Cornelis VAN DEN HAM, Christelle LEVASSEUR, Jimmy LEGOT, Jean-Claude BOUTTIER, Cyril DESCHAMPS, Michel LECOMTE et Michel CHADUTEAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : Jean-Bernard PIGEARD, Christian LANDEAU, Michèle LECOMTE, Roland LALAIRE, Chantal BOYER, Michel DIVARET, Jean-Claude GOUHIER, Michel ROUAUD, Annie CHOPLIN, Sophie DESTOUCHES, Philippe GRIGNE, Patrick DE MEYERE, Sophie DOLLON, Claude GRIGNON, Christian BLOC, Charles OLIVIER, Pascal COQUET, Vincent PETIT, Claudine DIGUET, Patricia EDET, Jérémie CANTY, Philippe BROSSIER, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE** : Claude HERTEREAU, Francis BOUSSION, Jarno ROBIL, Sylvie CHARTIER, Daniel FOURNY, Claude JUIGNET, Gérald DEROUIN et Christelle HOYAU.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : Jean-Pierre HUGUET, Sébastien DUPONT, Gérard BATARD, Michel DESVEAUX, Michel MERCIER, Olivier DRONNE, Gérard ESNAULT, Annette ESNAULT, Jean-Claude LABELLE, Eric BARBIER, Arlette HERISSON et Prosper VADE.

**MONDOUBLEAU** : Serge RENAULT

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Hervé BINOIS, Odile HUPENOIRE BONHOMME, Janine LARIDANS, Agnès de PONTBRIAND et Joëlle MESME.

**POUVOIRS** : Jack Michel donne pouvoir à Jean-Paul HUBERT, Hugues de VAUPLANE donne pouvoir à Patrick de MEYERE, Willy PAUVERT donne pouvoir à Michel ODEAU, François RONCIERE donne pouvoir à Joëlle MESME, Gilbert MOYER donne pouvoir à Hervé BINOIS et Didier BOUHOURS donne pouvoir à Odile HUPENOIRE-BONHOMME.

***Constituant la majorité des membres en exercice.***

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN** : Francis REGNIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS** : Paul GLINCHE et Michel JACK.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE** : Willy PAUVERT et Hugues DE VAUPLANE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE** : Dominique COUALLIER, Matthias KASER et Nadine MERCIER.

**LE MANS METROPOLE** : Olivier POUPON

**SARGE SUR BRAYE** : Jean LEGER

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE** : Didier BOUHOURS, Didier CROISSANT Jocelyne GOUPY, Gilbert MOYER et François RONCIERE.

**Assistaient également** : Yves HERRAULT, Jean-Claude POTTIER, Annick CUINIER et Guy CHEVAUCHER.

**Autres présents** : Willy ACOT, Marie EMONNET, Fabienne FISTIE, Catherine GREGOIRE LUCAS et Vincent VERON.

***Patricia EDET est nommée secrétaire de séance.***

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité de Bouloire.

## AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

Le président rappelle aux membres du conseil que le précédent conseil a été suspendu après l'élection du président et la détermination du nombre de vice-présidents (au nombre de six). Il propose donc de poursuivre l'élection du bureau.

### I.-ELECTION DU BUREAU

#### I.1 Détermination du nombre de membres du bureau

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts du SMIRGEOMES, il appartient à l'organe délibérant de déterminer le nombre de vice-présidents (dans la limite de 20 % de l'effectif de celui-ci) et le nombre de membres du bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de désigner 24 membres du bureau (1 président, 6 vice-présidents et 17 autres membres).

#### I.2 Election des vice-présidents

Monsieur Michel ODEAU fait mention des articles L.2122-4 à L.2122-10 du CGCT et rappelle que les vice-présidents et les membres du bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour et qu'en cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

Il déclare le scrutin ouvert, rappelle que le conseil syndical qui s'est réuni le 23 mai dernier à décider de désigner 6 vice-présidents et invite les candidats aux fonctions de vice-présidents à se déclarer.

Le conseil syndical désigne deux assesseurs :

- M. Guy CHEVAUCHER
- Mme Annick CUISNIER

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents.

#### ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE PRESIDENT

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats pour l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.  
Monsieur Jean-Patrick MUSSARD fait acte de candidature.

Nombre de votants 89

M. Charles OLIVIER est arrivé après l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président et n'a donc pas pris part au vote.

A déduire bulletins litigieux 0

A déduire bulletins blancs 5

Nombre de suffrages exprimés 84

Majorité absolue 43

#### **A obtenu :**

Monsieur Jean-Patrick MUSSARD	quatre-vingt-quatre voix	<b>84</b>
-------------------------------	--------------------------	-----------

**Monsieur Jean-Patrick MUSSARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour et a été immédiatement installé.**

### **ELECTION DU 2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats pour l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.  
Monsieur Michel FROGER fait acte de candidature.

Nombre de votants 90  
A déduire bulletins litigieux 2  
A déduire bulletins blancs 5  
Nombre de suffrages exprimés 83  
Majorité absolue 42

**A obtenu :**

Monsieur Michel FROGER	quatre-vingt-trois voix	<b>83</b>
------------------------	-------------------------	-----------

**Monsieur Michel FROGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour et a été immédiatement installé.**

### **ELECTION DU 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats pour l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.  
Monsieur Prosper VADE fait acte de candidature.

Nombre de votants 90  
A déduire bulletins litigieux 0  
A déduire bulletins blancs 8  
Nombre de suffrages exprimés 82  
Majorité absolue 42

**A obtenu :**

Monsieur Prosper VADE	quatre-vingt-deux voix	<b>82</b>
-----------------------	------------------------	-----------

**Monsieur Prosper VADE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour et a été immédiatement installé.**

### **ELECTION DU 4<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats pour l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président.  
Monsieur Patrick GREMILLON fait acte de candidature.

Nombre de votants 90  
A déduire bulletins litigieux 2  
A déduire bulletins blancs 4  
Nombre de suffrages exprimés 84  
Majorité absolue 43

**A obtenu :**

Monsieur Patrick GREMILLON	quatre-vingt-quatre voix	<b>84</b>
----------------------------	--------------------------	-----------

**Monsieur Patrick GREMILLON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président au 1<sup>er</sup> tour et a été immédiatement installé.**

### **ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats pour l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président.  
Madame Sylvie CHARTIER et Monsieur Gérald DEROUIN font acte de candidature.

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de votants 90

A déduire bulletins litigieux 3

A déduire bulletins blancs 3

Nombre de suffrages exprimés 84

Majorité absolue 43

#### **Ont obtenu :**

Madame Sylvie CHARTIER	quarante-deux voix	<b>42</b>
Monsieur Gérald DEROUIN	quarante-deux voix	<b>42</b>

**Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin**

#### **2<sup>ème</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de votants 90

A déduire bulletins litigieux 1

A déduire bulletins blancs 8

Nombre de suffrages exprimés 81

Majorité absolue 41

#### **Ont obtenu :**

Madame Sylvie CHARTIER	quarante-deux voix	<b>42</b>
Monsieur Gérald DEROUIN	trente-neuf voix	<b>39</b>

**Madame Sylvie CHARTIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente au 2<sup>ème</sup> tour et a été immédiatement installée.**

### **ELECTION DU 6<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats pour l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président.  
Madame Odile HUPENOIRE BONHOMME fait acte de candidature.

Nombre de votants 90

A déduire bulletins litigieux 0

A déduire bulletins blancs 7

Nombre de suffrages exprimés 83

Majorité absolue 42

#### **A obtenu :**

Mme Odile HUPENOIRE BONHOMME	quatre-vingt-trois	<b>83</b>
------------------------------	--------------------	-----------

**Madame Odile HUPENOIRE BONHOMME, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente au 1<sup>er</sup> tour et a été immédiatement installée.**

### I.3 Election des membres du bureau

Le conseil procède ensuite à l'élection des autres membres du bureau.

Monsieur Michel ODEAU rappelle que les membres du bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour et qu'en cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande au conseil s'il y a des candidats pour ces postes.

Mme Janine LARIDANS, MM. Jean-Marie BOUCHE, Gérard CLEMENT, Gérald DEROUIN, Cyril DESCHAMPS, Daniel FOURNY, Jean-Carles GRELIER, Philippe GRIGNE, Roger LECOMTE, Jean LEGER, Jimmy LEGOT, Michel MERCIER, Olivier POUPON, Jean-Marie RAVE, Serge RENAULT, François RONCIERE et Claudius SALTEL font acte de candidature.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

<b>1<sup>er</sup> tour de scrutin</b>	
Votants :	90
A déduire bulletins litigieux :	2
A déduire bulletins blancs :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	85
Majorité absolue :	43
<b>CANDIDATS</b>	<b>Nombre de voix obtenues</b>
Jean Marie BOUCHE	83
Gérard CLEMENT	84
Gérald DEROUIN	83
Cyril DESCHAMPS	84
Daniel FOURNY	84
Jean Carles GRELIER	82
Philippe GRIGNE	84
Janine LARIDANS	83
Roger LECOMTE	83
Jean LEGER	83
Jimmy LEGOT	83
Michel MERCIER	83
Olivier POUPON	83
Jean Marie RAVE	83
Serge RENAULT	83
François RONCIERE	83
Claudius SALTEL	82

Mme Janine LARIDANS, MM. Jean Marie BOUCHE, Gérard CLEMENT, Gérald DEROUIN, Cyril DESCHAMPS, Daniel FOURNY, Jean Carles GRELIER, Philippe GRIGNE, Roger LECOMTE, Jean LEGER, Jimmy LEGOT, Michel MERCIER, Olivier POUPON, Jean Marie RAVE, Serge RENAULT, François RONCIERE et Claudius SALTEL, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du bureau au 1<sup>er</sup> tour et ont été immédiatement installés.

---

## II.-FIXATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS

En vertu de l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales, les indemnités des présidents et vices présidents sont déterminées en fonction des caractères spécifiques de notre structure (EPCI sans fiscalité propre) et de la tranche de population (de 100 000 à 199 999 habitants).

Pour le président, le **taux maximal** est fixé à 35,44 % de l'indice brut 1015.  
Pour les vice-présidents, le **taux maximal** est fixé à 17,72 % de l'indice brut 1015.

Le taux de ces indemnités est fixé par le conseil syndical, après délibération.

Sur proposition du président, après en avoir délibéré, le conseil syndical, **DECIDE** par 84 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 abstentions, de fixer l'indemnité pour le président au **taux de 31 %** de l'indice brut 1015 et l'indemnité pour les vice-présidents au **taux de 14 %** de l'indice brut 1015.

---

### III.-ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats pour la Commission d'Appel. Il rappelle que le Président est membre de droit et le Conseil désigne : 5 membres titulaires, 5 membres suppléants. Il s'agit d'un scrutin de liste dans la mesure où notre collectivité compte plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Une seule liste complète avec les candidats suivants fait acte de candidature (par ordre de présentation) :

#### **TITULAIRES**

- Jean-Patrick MUSSARD
- Daniel FOURNY
- Michel DIVARET
- Serge RENAULT
- Christelle HOYAU

#### **SUPPLEANTS**

- Annie CHOPLIN
- Gérard CHERY
- Claude REZE
- Patricia EDET
- Annette ESNAULT

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

<b>1<sup>er</sup> tour de scrutin</b>	
Votants :	90
A déduire bulletins litigieux :	0
A déduire bulletins blancs :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	90
Majorité absolue :	46
<b>LISTE</b>	<b>Nombre de voix obtenues</b>
Liste complète	<b>90</b>

La liste ayant obtenu la majorité absolue, la commission d'appel d'offres a été immédiatement installée.

---

### IV.-MISE EN PLACE DE LA COMMISSION « COLLECTE ET REDEVANCE INCITATIVE »

Le conseil syndical fixe le nombre et la composition des commissions : à titre d'exemple, dans la mandature précédente, il s'agissait des commissions Redevance Incitative, Collectes, Déchèteries, Finances, Modernisation du site du Ganotin, Prévention et communication.

Les noms et objectifs de chaque commission seront envoyés à chaque délégué, titulaire et suppléant, afin que chacun puisse s'inscrire dans la commission de son choix. Elles sont ouvertes à des personnes extérieures (associations, particuliers, etc...)

Par ailleurs, il sera proposé de créer une commission consultative du service public.

La liste définitive de chaque commission sera validée lors d'un prochain conseil.

Cependant, il est proposé d'installer immédiatement une commission dénommée « Collecte et Redevance Incitative » qui sera notamment chargée de réfléchir au prochain renouvellement du marché des collectes (prévu pour mars 2015).

Monsieur Michel ODEAU demande au conseil s'il y a des candidats pour cette commission.

Mmes Sylvie CHARTIER, Claudine DIGUET, MM. Gérard BROUARD, Patrick GREMILLON, Jean Carles GRELIER, Serge RENAULT, Daniel FOURNY, Claudius SALTEL, Jimmy LEGOT, Michel FROGER, Roger LECOMTE, Pierre DUQUEF, Prosper VADE, Jean-Yves LAUDE et Lucien BRETON font acte de candidature.

Le conseil syndical, à l'unanimité, valide la composition de la commission « Collecte et Redevance Incitative ».

## V.-JOUR ET HORAIRE DES REUNIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Il est proposé de redéfinir les jours et horaires des réunions du conseil syndical afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Après discussion, les réunions du conseil syndical auront lieu les vendredis à 18h. Le président s'engage à procéder à une rotation des lieux de réunion afin qu'elles soient organisées sur le territoire de chaque collectivité adhérente.

---

## -VI.-Renouvellement ligne de trésorerie

Lors du conseil syndical du 14/02/2014, nous avons décidé de procéder à la réalisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole. Mais après analyse de notre situation financière, cette banque n'a pas souhaité donner suite à son offre.

Cependant, suite à l'intervention d'un délégué – M. DE VAUPLANE (dont les relations professionnelles ont plaidé en notre faveur), nous avons reçu une nouvelle proposition du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie de 500 000 €.

Aucune autre banque n'a fait de proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'offre du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie de 500 000 € avec un taux variable (Euribor 3 mois moyenné) + une marge de 1,80 %.

## AFFAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE COLLECTE

### -VII.-AVENANT AU MARCHÉ «Fourniture et livraison de sacs plastiques jaunes pour la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers, sacs plastiques bleus pour la collecte sélective en porte à porte des papiers, sacs plastiques pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte des cas particuliers » - lot n°3

Il est proposé de procéder la signature d'un avenant concernant la fourniture des sacs jaunes destinés à la collecte des emballages dans le but de faire des économies (budget annuel = 130 000 €).

Concrètement, l'épaisseur des sacs sera réduite (passage de 45 à 35 µm), le conditionnement des rouleaux modifié (20 sacs par rouleau au lieu de 15).

Sur cette nouvelle base, le prix unitaire des sacs jaunes est modifié de la manière suivante :

- Prix unitaire actuel (pour 1 000 sacs) : 100,15 €HT au 01/01/2014
- Prix unitaire modifié (pour 1 000 sacs) : 75,60 €HT

Il est proposé de procéder la signature d'un avenant concernant la fourniture des sacs jaunes destinés à la collecte des emballages dans le but de faire des économies (budget annuel = 130 000 €).

Concrètement, l'épaisseur des sacs sera réduite (passage de 45 à 35 µm), le conditionnement des rouleaux modifié (20 sacs par rouleau au lieu de 15).

Sur cette nouvelle base, le prix unitaire des sacs jaunes est modifié de la manière suivante :

- Prix unitaire actuel (pour 1 000 sacs) : 100,15 € HT au 01/01/2014
- Prix unitaire modifié (pour 1 000 sacs) : 75,60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer cet avenant dans les conditions énumérées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h00.